

Pays charitois

BEAUMONT-LA-FERRIÈRE

Les élus débattent des sujets fâcheux



NOUVEAUTÉ. Nadia Sollogoub a découvert la salle polyvalente.

La sénatrice de la Nièvre, Nadia Sollogoub, souhaitait découvrir la toute nouvelle salle polyvalente communale. Un souhait exaucé récemment lors d'une visite, en compagnie du maire, René Nicard, et de plusieurs élus.

Elle a pu apprécier cette architecture bien intégrée, faisant largement appel au bois, logique dans ce petit village de 123 âmes au cœur de la forêt des Bertranges. Un lieu synonyme de dynamisme à maintenir malgré les difficultés qui ne manquent pas au quotidien. Nombre d'entre elles ont été mises en avant par les élus lors d'une réunion à bâtons rompus, dans la salle polyvalente.

Ainsi d'un problème récurrent, l'entretien de la voirie, avec ses 12 km de voies à la charge de la commune, et des dix ponts que compte Beaumont-la-Ferrière, et une DETR à 40 %, ce qui pour le maire est loin d'être satisfaisant.

Autre gros souci et mal-

gré des progrès sur la fibre, un réseau pour la téléphonie mobile plutôt aux abonnés absents selon le lieu où l'on se trouve, ce qui pose problème pour attirer de nouveaux habitants.

Autre problème évoqué et qui touche bien d'autres villages, la scolarité. En dehors de l'École Magique, la commune n'a plus d'école. Les jeunes élèves qui sont dans le circuit général de l'enseignement sont répartis sur les communes voisines. Et selon les cas, les frais de scolarité à la charge de la mairie peuvent varier quasiment du simple au double.

« Certains maires que je connais ne veulent pas voir arriver de familles avec des enfants, sans compter le problème des transports », a révélé René Nicard. La sénatrice a dit toute sa compréhension, elle qui fut plusieurs années maire de Neuvy-sur-Loire. Avant d'achever sa visite par un petit tour du

LA CHARITÉ-SUR-LOIRE ■ Jean-Charles Girard vient d'ouvrir L'Oreille tatouée

Tattoo shop et galerie d'art

Un local du centre-ville vient de reprendre vie. Le Nivernais Jean-Charles Girard a ouvert un salon de tatouage doublé d'une galerie d'art. Rencontre.

Perrine Vuilbert

perrine.vuilbert@centrefrance.com

Les deux passions réunies en un même lieu. Jean-Charles Girard, alias Chon, a ouvert dans le centre-ville charitois un concept original, qui allie tatouages et œuvres d'art.

« L'Oreille tatouée », c'est le nom de ce tout nouveau lieu. « Je peins depuis longtemps, j'ai exploré l'aquarelle, le graff... », raconte le néo-Charitois de 39 ans. « Je me suis mis au tatouage au début du Covid, j'ai fait une certification sur un an dans une école de tattoo à Créteil. Tatoueur, c'est un métier, c'est très technique. Toute la gestuelle que j'avais en peinture, à savoir des mouvements amples et rapides, il a fallu que je l'inverse pour le tattoo : ça demande des mouvements très petits et très lents. »

« Je fonctionne au coup de cœur »

Après 91 heures de formation et plusieurs stages, Jean-Charles décide de se lancer, encouragé par son école. « J'ai eu un très bon suivi. Et un très bon rapport de stage à Gemol'Ink, à Nevers, où je suis resté plusieurs mois tellement m'y sentais bien. »

Un nouveau virage, donc,



ORIGINALITÉ. Jean-Charles, alias Chon, conjugue ses deux passions à La Charité. PHOTO PIERRE DESTRADE

pour celui qui a grandi à Imphy, s'est d'abord orienté vers... la carrosserie, a travaillé dans les centres de loisirs en menant des projets graff, est aussi devenu décorateur-scénographe le temps d'une « migration » en Corrèze...

« Et puis, j'ai eu une micro-entreprise de street art, Choncolors, pendant deux ans, basée à Saint-Léger-des-Vignes. C'est en venant graffer le magasin de cigarettes électroniques Cig'Store à La Charité, en mai 2021, que j'ai eu le coup de cœur pour cette ville. »

Peu après, en août, il commence ses recherches pour trouver un local. Aidé du manager de commerce de la Ville, Jean-Charles

opte finalement en début d'année pour cette ancienne galerie d'art, vide depuis plusieurs mois.

« Je fonctionne au coup de cœur, et je l'ai eu rien qu'en regardant à travers les vitres. J'ai fait des travaux avec mon père. Et les graffs. Il me reste encore à mettre une verrière pour fermer le salon de tatouage et je vais habiller l'entrée de mots fléchés, pour un clin d'œil à la Cité du Mot. »

La galerie d'art, en accès libre, propose ses propres œuvres. « J'envisage d'exposer d'autres artistes. Et j'ai le projet d'aménager à l'arrière mon atelier peinture. Le but est d'attirer deux publics et créer des passerelles entre l'art et le tatouage. »

Ce nouveau métier est pour lui exaltant. « Tatouer, ce n'est pas que piquer. Il faut être à l'écoute. Si on veut évoluer, il faut se remettre en question en permanence, sur son travail, sa qualité d'accueil. J'essaie d'honorer ce qu'on m'a appris à l'école, je fais un peu de tout, mais je voudrais développer mon style cubisme. »

Et ça démarre bien. « Le bouche-à-oreille fonctionne. Le succès d'un tatoueur se mesure au nombre de mois de sa liste d'attente... J'espère en avoir beaucoup ! » ■

➔ **Pratique.** L'Oreille tatouée, 13, Grand-rue François-Mitterrand. Ouverture du mardi au samedi, de 10 h à 19 h. Sur Facebook : page "L'Oreille tatouée".

CHÂTEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS

Pour les chênes offerts à Notre-Dame



CERTIFICAT. La cité castelneuviennaise a répondu présent en mars 2021 pour la cathédrale Notre-Dame de Paris. Comme de nombreuses communes forestières en France, elle a offert des chênes pour la reconstruction de la charpente et de la flèche de l'édifice. Précisément deux chênes, d'une parcelle communale. Ces jours-ci, pour le plus grand plaisir de Patrick Rapeau, le maire, la commune a reçu un certificat officiel de ce don.

À NOTER

CHÂTEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS. Cérémonie du 19-Mars. Demain, à 17 h 30, rassemblement au monument aux Morts, suivi d'une messe à 18 h et d'un vin d'honneur à 19 h, à l'Atrium. ■

LA CHAPPELLE-MONTLINARD. Cérémonie du 19-Mars. Demain, à 11 h, rassemblement au monument aux Morts, avant un vin d'honneur à la mairie, suivi d'un repas au restaurant Le Charleston, à partir de 13 h. ■

Une pile de dossiers en conseil municipal

L'ordre du jour était chargé lors de la dernière séance du conseil municipal, sous l'égide du maire, Patrick Rapeau.

Stationnement dépôt de bois. Suite au stockage du bois sur les plateformes communales par plusieurs usagers privés et afin de respecter les lieux, un tarif de stationnement de 50 € par mois sera appliqué et ne pourra excéder sous remise d'une demande écrite. Acceptation du conseil.

Projet société IB Vogt. La société, spécialiste dans le développement et l'exploitation de parcs photovoltaïques, a présenté une pré-étude d'un projet d'un propriétaire privé sur la commune. La société souhaite déposer les demandes d'autorisations administratives : permis de construire, dossiers de candidature aux appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie, notamment à l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation de



CABINET MÉDICAL. La Communauté de communes en redonne la compétence à la commune.

production d'électricité à partir de l'énergie. Le projet sera étudié sur une superficie d'environ 52 ha sur les parcelles 0A 45, 46, 47 et 82. Le conseil approuve et s'engage à lancer la procédure.

Tablette numérique. Suite à l'appel de projet Plan de relance numérique dans les écoles, une convention a été signée avec la région académique de Bourgogne-Franche-Comté. Le conseil valide le devis du Sieen de 2.970 € HT.

Subvention Prévention routière. Il est octroyé une subvention de 50 €.

Aide financière voyages scolaires. Une subvention de 50 € est accordée aux parents des enfants du collège de Donzy qui participent à la classe découverte en Vendée et 50 € pour le séjour en Allemagne.

Location logement reçue en mairie. Avis défavorable du conseil pour insuffisance de ressources.

Location Atrium. Locaux mis à disposition gratuitement pour la première année, réduit de 50 % la deuxième et de 25 % la troisième. Il est décidé de faire payer 50 % à partir du 1^{er} août 2022.

Forêt. Programme d'action annuel accepté pour 15.380 € HT.

Questions diverses. Un compte rendu est élaboré pour des travaux à l'école. La compétence du cabinet médical est redonnée à la commune dès avril. ■